
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2019 – 133 DU 02 MAI 2019

portant nomination des membres du Conseil
d'administration de l'Agence Nationale de la Sécurité
des Systèmes d'Information.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
vu la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
vu le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
vu le décret n° 2016-420 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie Numérique et de la Communication ;
vu le décret n° 2018-529 du 14 novembre 2018 portant approbation des statuts de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information ;
sur proposition du Ministre de l'Économie Numérique et de la Communication,
le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 02 mai 2019,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information, en abrégé "ANSSI", les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Jérôme Ouanilo MEDEGAN-FAGLA**, représentant de la Présidence de la République ;

- monsieur **Liamidi LAGUIDE**, représentant du Ministre d'Etat, chargé du Plan et du Développement ;
- monsieur **Marc-Laurent LAYIWOLA**, représentant du Ministre de l'Économie Numérique et de la Communication ;
- monsieur **Adamou BOURAIMA**, représentant du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- monsieur **Idrissou SOULE CHABI**, représentant du Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale ;
- monsieur **Alain Hugues Abdoul Aziz AHOUNOU**, représentant du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- monsieur **Thierry Michel Noukpo AHOUASSOU**, Directeur général par intérim de l'Agence des Services et Systèmes d'Information.

Article 2

Monsieur **Jérôme Ouanilo MEDEGAN-FAGLA** est nommé Président dudit Conseil d'administration.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information sont nommés pour un mandat de trois (03) ans, renouvelable une fois, pour compter de la date de l'installation du Conseil.

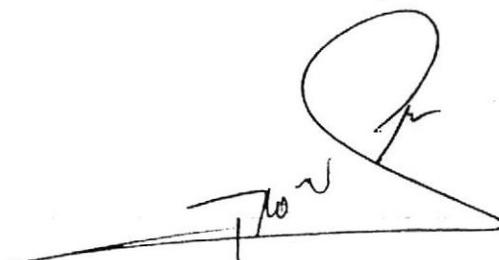
Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 02 mai 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Économie Numérique
et de la Communication,



Aurelie I. ADAM SOULE ZOUMAROU

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - HCJ 2 - MEF 2 - MENC 2 - AUTRES MINISTÈRES 20-SGG
4 - INTÉRESSÉS 7 - JORB 1.